

CONSEIL REGIONAL

15 octobre 2020

DELIBERATION

RESSOURCES HUMAINES : Créations de postes - Contrat de projet

Le Conseil régional convoqué par son Président le 22 septembre 2020, s'est réuni le jeudi 15 octobre 2020 au siège de la Région Bretagne et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT (en visioconférence), Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (en visioconférence), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (à partir de 13h30 et jusqu'à 20h15), Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 19h50), Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 19h15), Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 17h et à partir de 18h50), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (en visioconférence), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (en visioconférence), Monsieur Hervé GUELOU, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUËT (en visioconférence), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO (en visioconférence), Monsieur Pierre KARLESKIND (jusqu'à 18h), Madame Katja KRÜGER, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 18h25), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR (jusqu'à 19h), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR (en visioconférence), Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (en visioconférence), Madame Gaëlle NIQUE (en visioconférence), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN (jusqu'à 18h40), Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (en visioconférence), Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (en visioconférence), Madame Emmanuelle RASSENEUR (jusqu'à 20h35), Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 17h), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 20h35), Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 19h45), Madame Catherine SAINT-JAMES (en visioconférence), Madame Forough SALAMI-DADKHAH (jusqu'à 20h15), Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 18h), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Forough SALAMI-DADKHAH jusqu'à 13h30 et à Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER à partir de 20h15), Monsieur

Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 18h15), Monsieur Karim GACHEM à partir de 19h15), Monsieur André CROCCO (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 18h), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 17h à 18h50), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Stéphane De SALLIER-DUPIN à partir de 19h), Madame Isabelle PELLERIN (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN à partir de 18h40), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 18h), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Nicole LE PEIH à partir de 18h25), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Monsieur Olivier Le Bras), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 17h), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC à partir de 19h45), Madame Emmanuelle RASSENEUR (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN à partir de 20h35), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Evelyne GAUTIER –LE BAIL à partir de 20h35), Madame Forough SALAMI-DADKHAH (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 20h15), Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Anne TROALEN à partir de 18h).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2020-172 du 27/02/2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu la délibération n°16_DRH_DRH_03 du 8 janvier 2016 relative aux frais de fonctionnement des groupes d'élus ;

Vu la délibération n°20_DRH_03 des 9 et 10 juillet 2020 relative aux frais de fonctionnement des groupes d'élus ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 5 octobre 2020 ;

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 12 octobre 2020 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

Le groupe Rassemblement National et Catherine Blein s'abstiennent

DE CREER l'emploi non permanent suivant :

- 1 contrat de projet, en référence à la catégorie A (niveau Bac + 3 et plus, rémunération afférente aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des attachés et ingénieurs), pour une durée prévisible d'1 an pour la direction de la société portuaire de Brest.

DE PRECISER que le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu. Il sera renouvelé par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne seront pas achevés au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale de ce contrat ne pourra excéder 6 ans.

DE CREER un support de collaborateur de groupe de Catégorie A dans un nouveau groupe politique Bretagne unie au sein de l'assemblée régionale.

DE MODIFIER l'article 5 de la délibération n°16_DRH_DRH_03 du 8 janvier 2016 relative aux frais de fonctionnement des groupes d'élus comme suit :

5. **Personnel**

Le conseil régional ouvre au budget de la région, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires, sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du conseil régional.

Le nombre de postes et les supports budgétaires correspondants sont répartis de la manière suivante :


- *Groupe Alliance progressiste des socialistes et démocrates de Bretagne : 5 A, 1 B, 1 C*
- *Groupe La Bretagne en marche et apparentés – Bremañ : 1 A, 1 B*
- *Groupe Communistes et progressistes : 1 A et 1 B*
- *Groupe Radical social et européen : 1 A et 1 B*
- *Groupe Régionalistes : 2 A*
- *Groupe Droite, centre et régionalistes : 2 A et 1 B*
- *Groupe Bretagne unie : 1 A*
- *Groupe Rassemblement national : 2 A et 1 C*

Le personnel sera recruté par la Région, en application de la réglementation en vigueur relative aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, sur un contrat maximum de trois ans, renouvelable une fois par reconduction expresse.

L'ensemble de ces dépenses sera imputé au budget de la Région, chapitre 944, et sera déduit de la part annuelle attribuée à chaque groupe politique.

DE MODIFIER en conséquence le tableau des emplois à compter du 19 octobre 2020.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

**Tableau des emplois au 19/10/2020
DM3 - 2020**

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 035-233500016-20201015-20_DRH_04-DE

Grade de fléchage		Total 15/07/2020	Créations DM3	Mouvements DM3	Total DM3	Total 19/10/2020
Emplois fonctionnels						
	Directeur général des services	1				1
	Directeur général adjoint	5				5
Catégorie A						
<i>Cadres d'emplois des filières administrative et technique</i>						
	Administrateur général/Ingénieur général	1				1
	Administrateur hors classe	28				28
	Ingénieur hors classe					
	Administrateur	26				26
	Ingénieur en chef					
	Attaché hors classe					
	Ingénieur hors classe					
	Directeur (grade en voie d'extinction)	139				139
	Attaché principal					
	Ingénieur principal					
	Attaché	351		1	1	352
	Ingénieur					
Filière culturelle						
<i>Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine</i>						
	Conservateur en chef	3				3
	Conservateur du patrimoine	2				2
<i>Cadre d'emplois des bibliothécaires</i>						
	Bibliothécaire	2				2
<i>Cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine</i>						
	Attaché de conservation du patrimoine	9				9
Filière médico-sociale						
<i>Cadre d'emplois des médecins territoriaux</i>						
	Médecin hors classe	3				3
<i>Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux</i>						
	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	4				4
<i>Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux (à compter du 1er février 2019)</i>						
	Assistant socio-éducatif de 1ère classe	2				2
Catégorie B						
Filière administrative						
<i>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux</i>						
	Rédacteur principal de 1ère classe	240		-2	-2	238
	Rédacteur principal de 2ème classe	2				2
Filière culturelle						
<i>Cadre d'emplois des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine</i>						
	Assistant de conservation principal de 1ère classe			1	1	1
	Assistant de conservation principal de 2ème classe					
Filière technique						
<i>Cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux</i>						
	Technicien principal de 1ère classe	141				141
	Technicien principal de 2ème classe	3				3
	Technicien	210				210
Catégorie C						
Filière administrative						
<i>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux</i>						
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	280				280
Filière technique						
<i>Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux</i>						
	Agent de maîtrise principal					
<i>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</i>						
	Adjoint technique principal de 1ère classe	304				304
<i>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement</i>						
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe	773				773
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe	1539				1539
Hors filière						
<i>Emplois de Cabinet</i>						
	Emplois de Cabinet	11				11
<i>Emplois de groupes d'élus</i>						
	Emplois de groupes d'élus	21	1		1	22
<i>Emplois non permanents recrutés pour faire face à un besoins saisonnier ou à un renfort</i>						
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint administratif de 2ème classe	10				10
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de 2ème classe	180				180
	Emplois visant à faire face à un renfort exceptionnel	30				30
Sous Total		4320	1		1	4321
Autres						
	Contrats de projet	6	1		1	7
	Contrats d'apprentissage	55				55
	Emplois d'avenir	30				30
Total		4411			2	4413